



DEXEL ●★▲

Vous souhaitez déterminer si les équipements d'élevage (ouvrages de stockage d'effluents d'élevage, matériel d'épandage) et les pratiques (d'élevages et culturales) réalisées sur votre exploitation permettent de considérer cette dernière aux normes par rapport aux différentes réglementations environnementales dont il fait l'objet.
Documents remis : Diagnostic DEXEL + préconisations et/ou conseils suivant l'issue du diagnostic.

Tarif : 500€*

Analyse succincte des capacités de stockage de vos effluents ●★▲

À partir de ses caractéristiques (effectifs animaux, mode de logements, ouvrages de stockage des effluents), vous souhaitez déterminer si votre élevage est aux normes vis-à-vis de la (des) réglementation(s) en vigueur.
Documents remis : Diagnostic expertise de dimensionnement des ouvrages de stockage d'effluents de l'exploitation.

Tarif : 250€*

Réaliser votre plan d'épandage ■

Vous souhaitez valoriser vos effluents d'élevage, être en conformité avec la réglementation « Installations Classées » et/ou la réglementation « Directive Nitrate » et réaliser votre plan d'épandage.
Documents remis : Plan d'épandage.

Tarif : à partir de 400€* si adhérent MesParcelles

Estimer la valeur de vos bâtiments ●▲

Vous souhaitez connaître la valeur des bâtiments d'exploitation.
Documents remis : Rendu complet de l'estimation : plan avec numéros de bâtiment, descriptif des bâtiments, estimatif.

Tarif : 500€*

Améliorer l'ambiance de ses bâtiments d'élevage ●

Vous souhaitez améliorer vos conditions de travail et le bien-être de vos animaux, mais aussi faciliter les pratiques d'élevage.
Documents remis : Documents remis : compte-rendu détaillé.

Tarif : 500€*

L'accompagnement du service bâtiment de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, c'est aussi...

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

OFFRE DE SERVICES pour vos projets de bâtiments d'élevage

Des formations
Des prestations
au service des
**AGRICULTEURS
ELEVEURS**



Vos interlocuteurs



●
Maxime TAMINE
07.76.11.75.23
m.tamine@ardennes.chambagri.fr



▼
Elisabeth BARBIER
06.14.91.62.90
e.barbier@ardennes.chambagri.fr



★
Alexandre VERMEULEN
03.24.33.71.16
a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr



▲
Bertille VERON
06.23.38.98.37
b.veron@ardennes.chambagri.fr



■
Martin BRICHOT
03.24.33.71.24
m.brichot@ardennes.chambagri.fr

*Tarifs exprimés en Hors Taxes



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDENNES

Chambre d'Agriculture des Ardennes
Site de Villers-Semeuse
15 rue du Château - CS 70769 VILLERS SEMEUSE
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél : 03.24.56.89.40
Mail : cda.08@ardennes.chambagri.fr

www.ardennes.chambre-agriculture.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDENNES

Nos savoir-faire pour atteindre vos objectifs

- Construire un nouveau bâtiment
- Améliorer, modifier vos bâtiments existants
- Être accompagné si vous êtes déjà en phase active de votre projet



FORMATIONS

Tarifs sur demande

Et si j'installais un robot ? (2 jours) ●

- Connaître les modalités (atouts et contraintes) du passage en traite robotisée
- Chiffrer mon projet
- Confirmer mon projet

Apports théoriques, visites, échanges, études de cas concrets



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Un projet bâtiment n'est pas anodin : il demande un temps de réflexion dans la conception et un temps de délai dans les démarches administratives. Avec l'accompagnement d'un conseiller, réfléchissez et construisez l'outil de travail qui vous convient ; il conditionnera pendant au moins 20 ans la vie de votre exploitation et en partie sa réussite !

Depuis **5** ans, c'est plus de **500** exploitants agricoles qui ont été accompagnés dans leur projet par le Service Bâtiment !

PRESTATIONS

*Tarifs exprimés en Hors Taxes

200€*

Réfléchir son projet bâtiment ●

Vous souhaitez :

- Être accompagné dans la réflexion de votre projet bâtiment
 - Savoir si le projet que vous avez en tête est réalisable
 - Bénéficier d'un conseil neutre
- Documents remis : *Compte-rendu de visite comprenant vos objectifs et les pistes envisagées*

dès 600€*

Construire son projet bâtiment ●

Vous souhaitez :

- Définir et concevoir un projet de construction de bâtiment viable
 - Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales
 - Améliorer vos conditions de travail
 - Améliorer et faciliter les pratiques d'élevage et le bien-être animal
- Document remis : *Étude du projet comprenant vos capacités de stockage, le plan du projet et son chiffrage.*

500€*

Faciliter vos démarches en Bâtiment Agricole : demande de dérogation (option selon projet) ▲ ●

Vous souhaitez :

- Être accompagné dans vos démarches afin d'obtenir votre document
 - Gagner du temps
- Document remis : *Dossier prêt à être signé et à déposer*

sur devis

Bénéficier d'un accompagnement pour votre dossier ICPE (déclaration, enregistrement, autorisation) ● ★ ■ ▲ ▼

Vous souhaitez :

- Être accompagné dans vos démarches afin d'obtenir votre document
 - Gagner du temps
 - Vous assurer de la bonne complétude de votre dossier
- Document remis : *copie du dossier déposé à la DDCSPP*

dès 700€*

Un permis de construire, clé en main (obligatoire pour toute surface créée) ▲ ●

Vous souhaitez :

- Réaliser le permis de construire de votre bâtiment agricole
- Document remis : *Permis de construire prêt à être déposé*
- À noter : Comprend la déclaration ICPE

500€*

Accompagnement de dossier de subvention : demande de subvention ou demande de paiement ● ▲

Vous souhaitez :

- Être accompagné dans le montage de votre dossier de subvention ou dans vos démarches de demande de paiement
 - Gagner du temps
 - Vous assurer de la bonne complétude de votre dossier
- Document remis pour les demandes de subvention : *copie du dossier déposé à la DDT.*

TÉMOIGNAGE

Éleveurs laitiers

Joël et Brice MIDOUX
EARL de Villaine
(100 VL)

« Lors de notre agrandissement de la stabulation des vaches laitières, nous avons fait le choix d'être accompagné par le service bâtiment de la Chambre d'Agriculture. Outre le fait d'avoir pu bénéficier de conseils justes et appropriés, nous avons gagné beaucoup de temps par rapport à la réalisation des démarches administratives. De la réflexion de notre projet en Octobre 2017, jusqu'à la demande de subvention en Février 2019, le conseiller a toujours été disponible lorsque nous en avons besoin. De plus, les tarifs de ces différentes prestations sont corrects, d'autant plus que le conseil apporté est souvent source d'économie ! »

